

Notari'Act

2026

LES CONSEILS DU NOTAIRE



LE GUIDE POUR RÉUSSIR
VOS PROJETS



MORBIHAN

Family office : un maillon discret, indispensable entre les familles et les notaires

❖ La complexité patrimoniale des familles

Longtemps perçu comme un métier réservé aux très grandes fortunes, le family office accompagne aujourd'hui une nouvelle génération de familles et d'entrepreneurs. Malgré cette évolution, sa fonction reste encore méconnue, alors même qu'elle s'articule naturellement avec le travail du notaire.

Les familles font face à des situations patrimoniales plus denses qu'autrefois : activité entrepreneuriale, détention d'actifs immobiliers dans plusieurs pays, recompositions familiales, soutien financier à un enfant. **À cette densité s'ajoute une dimension plus discrète, mais déterminante : la charge émotionnelle, les malentendus, les choix différés faute de clarté.**

Comprendre ce qui se joue vraiment

Dans ce contexte, le family office intervient comme un chef d'orchestre. Sa mission consiste à rassembler les informations, clarifier les intentions, identifier les priorités, **pour préparer la prise de décision** avant qu'elle n'arrive entre les mains des conseils. Là où le notaire sécurise juridiquement une opération, le family office travaille en amont : **il traduit les enjeux, éclaire les conséquences, facilite le dialogue familial** et consolide les données nécessaires à une décision éclairée et réaliste.

Une coordination au service de l'alignement patrimonial et familial

L'intervention du family office ne se substitue jamais à celle des notaires, avocats, fiscalistes ou experts-comptables. Elle consiste au contraire à veiller à ce que leurs interventions s'articulent dans une même direction, **en anticipant les répercussions de chaque choix sur l'ensemble du patrimoine et sur la dynamique familiale**. Cette coordination limite les omissions ou les incompréhensions qui peuvent apparaître lorsque les experts interviennent de manière isolée. Parce qu'il dispose d'une vision **à la fois globale et précise**, le family office est souvent le seul à pouvoir assurer cette continuité et cette cohérence.

Une indépendance indispensable

Cette mission exige une indépendance totale. Le family office se rémunère en honoraires, **sans percevoir de commissions liées** à des produits financiers. Cette neutralité permet de garantir une absence de conflits d'intérêts, d'accompagner des familles aux niveaux de fortune variés et de proposer des solutions fondées uniquement sur leurs besoins, leur histoire et leurs projets.

Le métier de family officer n'est pas réglementé en tant que tel, mais nous intervenons généralement sous le statut de CIF

s'est accrue : histoires familiales mouvantes, recompositions familiales, projets entrepreneuriaux, mobilités internationales. Dans ce contexte, le family office agit comme un lien structurant entre la famille et ses conseils, en particulier le notaire, pour sécuriser et fluidifier les décisions.

(conseiller en investissements financiers), encadré par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce cadre apporte transparence et indépendance, tout en laissant la **liberté de concevoir des missions entièrement sur mesure**, adaptées au rythme des familles et des professionnels. Cette sou-

plesse facilite une collaboration fluide avec les notaires, avocats, banquiers privés ou experts-comptables, et se traduit par des dossiers structurés, **une information consolidée et des prises de décisions mieux éclairées.**

Un travail de clarification pour éviter les tensions

Pour les familles, cette présence change profondément l'expérience patrimoniale. Elles disposent enfin d'un espace pour comprendre, poser leurs questions, explorer les options et avancer sans précipitation. **Pour les notaires**, c'est l'assurance de recevoir des dossiers structurés, homogènes, où les intentions ont été éclaircies et les divergences anticipées. Beaucoup de tensions familiales pourraient être évitées si un travail de clarification était mené en amont.

Un partenaire qui donne du sens aux décisions

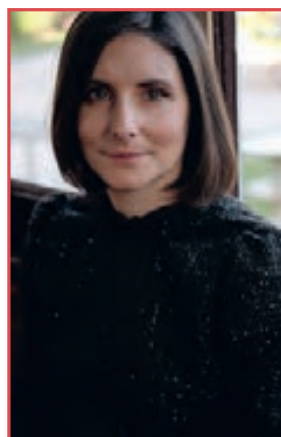
Ainsi, loin des idées reçues, le family office n'est ni un luxe ni un intermédiaire de plus. C'est un partenaire transversal, à la fois rigoureux et humain, qui contribue à sécuriser les opérations notariales en rendant les décisions plus lisibles, les relations familiales plus apaisées et les projets patrimoniaux plus cohérents.

Dans un monde où tout s'accélère, il réintroduit une forme d'ordre, de méthode et de discernement, au service des familles comme de leurs conseils.

Anaëlle Morbidelli, Family officer

Lodge Family – Family Office

L'art de créer, de valoriser, de transmettre, de vivre.



Larmor-Plage

12 place Notre Dame

Paris XVII^e

15, place
du Général Catroux

Genève

14 rue de la Corratérie

www.lodgefamily.fr

